

Transfert de compétences

Intersyndicale du
Département de l'Hérault et
de la Métropole 3M



#JeDis **NON** au scénario du Pite!

Pourquoi un préavis de grève ?

- Préserver la continuité du service public sur le territoire et la qualité d'exercice des missions.
- Avoir des garanties sur les conditions de travail futures tant pour les agents concernés par le transfert que pour ceux qui resteraient au Conseil départemental et permettre aux agents de faire un choix éclairé en connaissance de cause.
- Maintenir une cohérence et du sens sur le territoire métropolitain.

Pour cela, les exécutifs doivent parvenir à un accord !

- Nous refusons le transfert de l'action sociale départementale et l'éclatement de l'accompagnement social pour les héraultais habitant la métropole.
- Nous refusons l'absence d'accord sur les routes conduisant au transfert de l'ensemble de la compétence sur le territoire métropolitain au dépend des logiques d'exploitations et d'interventions.
- Nous refusons que les agents départementaux soient les victimes du bras de fer entre la métropole et le département.
- **Nous ne pouvons laisser cette situation de blocage aboutir au massacre du service public, résultat d'un jeu destructeur entre les deux exécutifs.**

Ils doivent se rasseoir à la table des négociations !

Dans un premier temps nous appelons tous les agents à venir

nous rencontrer pour une réunion d'information syndicale

**Mardi 22 novembre de 13h à 16 h
au salon Jean-Bène**

Conformément aux textes de loi, chaque salarié a droit de participer, sur son temps de travail, à une réunion d'information syndicale. A raison d'1 heure par mois, de 2 heures tous les 2 mois ou de 3 heures par trimestre civil. Votre participation n'implique aucune perte de salaire, le temps d'information syndicale est un temps de travail. Si vous souhaitez y participer, il convient d'en informer votre responsable hiérarchique et votre gestionnaire chronos

Ce que dit la Loi NOTRe

Au-delà de la voirie (transfert obligatoire) et des collèges, qui, faute d'accord, restent au Département, au 1^{er} janvier 2017, les Départements doivent transférer aux métropoles au moins trois compétences sur un groupe de huit listées par la loi NOTRe :

le fond de solidarité pour le logement, l'action sociale, le programme départemental d'insertion, l'aide aux jeunes en difficulté, la prévention spécialisée auprès des familles en difficulté, l'aide aux personnes âgées, la compétence en matière de tourisme, culture et sport et la gestion des collèges.

La loi prévoit une négociation entre les collectivités afin de trouver un accord sur les compétences transférées dans l'objectif de renforcer l'action des métropoles sur leur territoire. Des conventions doivent être établies pour définir les périmètres des transferts.

Où en sont les exécutifs du Département et de la Métropole 3 M...

Depuis le 8 février 2016, après plusieurs réunions entre les deux exécutifs et les multiples péripéties que nous avons pu suivre au travers de la presse, le domaine d'O est devenu l'unique enjeu de la négociation.

Lors du Comité technique départemental du 20 octobre 2016, le Directeur général des services annonce qu'il ne sait toujours pas ce qui va être transféré ! Le président de la Métropole voudrait tout... Or ce n'est pas le discours qu'a pu tenir le Président de la Métropole qui souhaite trouver un accord sur la culture et les routes.

La Chambre régionale des comptes travaille actuellement sur la définition des périmètres et des budgets de gestion des 8 compétences. Le transfert des routes prendra effet au 1^{er} janvier 2017. Une convention de gestion doit être signée ainsi que le transfert de 43 équivalents temps plein (Estimation du département dans l'hypothèse d'un transfert total de la compétence).

Tout est bloqué en terme d'accompagnement des agents afin de les aider à se positionner : (conditions de transferts, périmètres et cadre des missions, conditions de travail...) ils ne peuvent pas se projeter alors que l'échéance arrive à grands pas !

A quelques semaines de la date butoir, nous devons peser de toutes nos forces pour arriver à obtenir un accord sur ce transfert.

#JeDis
NON
au scénario
du Pire!

**Un accord sinon rien !
le Mardi 22 novembre
à partir de 13h
au salon Jean-Bène**

